



CTL du 19/12/2019

DECLARATION LIMINAIRE

Que se passe t-il donc sur le site Tenon?

Alors que les services publics et la Fonction publique sont d'ores et déjà exsangues et ne disposent plus des moyens nécessaires à la mise en œuvre des missions, les projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale au titre de l'année 2020 sont marqués une nouvelle fois du sceau de l'austérité et d'économies supplémentaires à faire. C'est irresponsable !

Les personnels des Finances publiques sont massivement mobilisés depuis des mois pour exprimer leur ras-le-bol face à une situation de plus en plus dégradée à la DGFIP et pour exiger un renforcement du service public fiscal, comptable et foncier. Cela passe, notamment, par l'abandon du plan DARMANIN (dont le nouveau réseau de proximité), la réintégration des missions externalisées et privatisées, le maintien d'une organisation centrale à réseau déconcentré (à l'inverse des projets d'agences et de la mise sous tutelle des préfets), l'arrêt des suppressions d'emplois pour des embauches statutaires à la hauteur pour exercer toutes nos missions dans de bonnes conditions de travail.

En matière de pouvoir d'achat, le gouvernement poursuit sa politique de disette : après le gel pluriannuel de la valeur du point d'indice entraînant une perte de pouvoir d'achat d'un niveau inédit pour tous les fonctionnaires, il s'attaque maintenant aux retraites.

En cherchant à mettre en place un « système universel de retraite par points », Macron-Delevoye veulent liquider le régime général et les régimes spéciaux dont le Code des pensions civiles et militaires, le fonds spécial de pension des ouvriers des établissements industriels de l'État ou encore l'Ircantec. Les pouvoirs publics veulent réduire de manière drastique le niveau des retraites versées, allonger toujours et encore la durée de vie passée au travail, favoriser la retraite par capitalisation et porter un coup fatal à la fonction publique de carrière.

Un chiffre devrait par ailleurs convaincre les sceptiques de la nocivité du projet gouvernemental : 13,8. C'est, en pourcentage de la richesse produite (le PIB), le plafond de la masse monétaire que ce gouvernement entend consacrer au paiement des retraites et des pensions ! Or, la France consacre déjà entre 13 et

14 % des dépenses publiques au paiement des retraites. Cela signifie donc que l'augmentation certaine du nombre de retraités conduira, avec cette option, mécaniquement à une baisse du niveau des pensions !

Les valeurs d'achat et de liquidation du point de retraite évolueront donc dans cette limite et en fonction des classes d'âge.

C'est donc bien vers une paupérisation des retraités et pensionnés que l'on s'oriente. Derrière une mécanique complexe présentée comme devant apporter plus de justice, nous sommes une nouvelle fois face à une volonté politique aveugle de réduction de la dépense publique aux dépens des droits sociaux, de destruction de notre modèle social.

Après le succès des mobilisations, notamment dans les transports, depuis le 5 décembre, la pression ne doit plus faiblir jusqu'au retrait de ce projet de loi inacceptable!

Pour en venir à l'un des points à l'ordre du jour de ce CTL, le transfert au Recouvrement amiable de missions actuellement exercées par le service encaissements, cette décision inquiète et interroge bon nombre de collègues. Nous attendons donc des clarifications lors de ce CTL.

Par ailleurs, nous voulons aussi dénoncer le management actuel, à la hussarde et totalement rempli de mépris envers les collègues de tous grades...

Dans le contexte social particulièrement « difficile » du pays, la CGT Finances Publiques vous informe, Monsieur le Directeur, du mal être de bon nombre d'agents de la DSFP. Oui, beaucoup d'entre eux, viennent avec « la boule au ventre »...

Ils en ont marre qu'on les prenne pour des pions, les changeant de bureau sans préavis, qu'on les entasse dans des bureaux trop petits, marre aussi qu'on les empêche même de communiquer professionnellement entre eux !!!!!

Nous nous nous insurgeons aussi contre le traitement infligé à nos collègues de la DSFP en situation d'handicap !

Enfin et ce n'est pas le moindre, nous vous informons aussi, du sentiment de justice à 2 vitesses ressenti par bon nombre de nos collègues.

Mais nous développerons tous ces thèmes lors des débats.